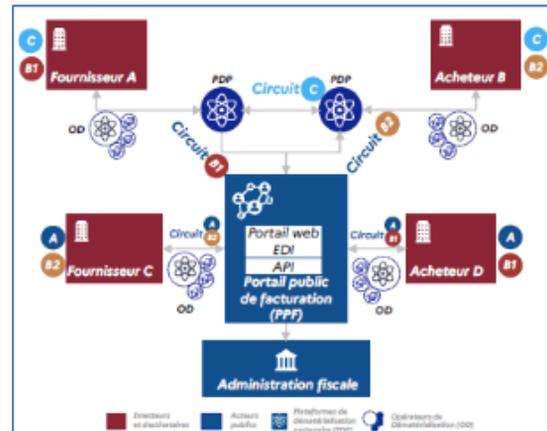


Formation des acteurs Business & Métiers à la facture électronique

MFE02

Toute la France
2 Jours • 14 heures
Présentiel ou Distanciel



Facturation électronique ?

- Depuis une dizaine d'années, les **Etats européens et la commission européenne** poursuivent un objectif de déploiement de la **dématérialisation des factures** pour faciliter les relations interentreprises. La France accompagne et devance ces initiatives en mettant en œuvre des **réformes juridiques** et en proposant des dispositifs facilitant cette **modernisation des échanges**.
- La loi de **modernisation de l'économie (LME)** du 4 août 2008 et l'**ordonnance n° 2014-697** du 26 juin 2014 ont permis de généraliser l'obligation de la facturation électronique à toute la sphère publique à compter du 1er janvier 2017.
- La nouvelle réforme devra permettre de **généraliser** l'obligation de facturation électronique aux **transactions inter-entreprises soumises à la TVA**. Cette réforme poursuit **quatre objectifs** :
 1. **Simplifier la vie des entreprises** et renforcer leur compétitivité grâce à l'allègement de la charge administrative, à la diminution des **délais de paiement** et aux gains de productivité résultant de la dématérialisation. Le passage à la facturation électronique représentera un gain pour l'économie d'au moins **4,5 milliards d'euros**
 2. **Simplifier**, à terme, leurs **obligations déclaratives en matière de TVA** grâce à un pré-remplissage des déclarations. Elle ouvrira la voie à une nouvelle offre de services de l'administration, en particulier au profit des plus petites entreprises
 3. **Améliorer la détection de la fraude**, au bénéfice des opérateurs économiques de bonne foi
 4. **Améliorer la connaissance** en temps réel de l'activité des entreprises

Objectifs

- Comprendre le cadre général de la réforme de facturation électronique sur les volets juridiques européens et Français, les opérations concernées et le calendrier de mise en œuvre
- S'approprier l'architecture globale de la réforme, son impact sur les processus d'achat (P2P) et de vente (O2C) et le rôle de chacune des parties prenantes concernées par la réforme
- S'approprier les obligations « E-INVOCING » et « E-REPORTING » en termes de données obligatoires, de règles de gestion, de calendrier et déclinaison des exigences sur plusieurs cas d'usage « B2B domestique », « B2B international » et « B2C »
- S'approprier les obligations « ANNUAIRE » en termes de données obligatoires, de règles de gestion, de calendrier et déclinaison des exigences sur plusieurs cas d'organisation interne
- S'approprier toute la documentation publiée par l'administration et décrivant les exigences dont les entreprises ont besoin pour mener leurs travaux de mise en conformité

Prérequis

- Acteurs métiers impliqués dans les processus d'achat et de vente et dont l'activité sera impactée par les obligations de la facture électronique
- Acteurs métiers impliqués dans l'analyse d'impact de la réforme et/ou le cadrage et/ou le projet de mise en œuvre de la conformité aux obligations de la facture électronique
- Il n'est pas nécessaire d'être un expert juridique et/ou un fiscaliste pour participer à la formation

Participants

- Equipes ADV, Equipes comptables, Equipes administratives et financières, Equipes facturation clients et fournisseurs, Product Owner, Equipes MOA, Chargés de pilotage et d'organisation

Moyens pédagogiques

- Un support de présentation structuré et permettant d'aborder de façon pédagogique l'ensemble des volets de la réforme sans être un expert juridique ou un fiscaliste
- Un quiz amont pour mieux connaître les participants et un quiz aval pour évaluer la bonne appropriation de la réforme
- La formation est animée par un expert facturation électronique, ayant participé auprès de l'administration, aux travaux amont sur la réforme, aux réunions de concertation avec les parties prenantes et aux phases de cadrage et de conception de la mise en place du futur portail public de facturation électronique (PPF)

Programme

Jour 1 :

- Cadre général de la réforme : Objectifs, Cadre juridique, Opérations concernées et Calendrier légal
- Définition légale d'une « Facture Electronique » et de ses mentions au titre de la réforme
- Périmètre des 2 obligations de la réforme « E-INVOICING » et « E-REPORTING » et opérations exonérées
- Architecture globale du dispositif et présentation des circuits de facturation du schéma dit en « Y » et son impact sur les processus d'achat/vente d'une entreprise et sur les flux de facturation actuels
- Stratégies des acteurs publics et privés impliqués dans la réforme et rôles et responsabilité de chaque partie prenante : Fournisseur, Acheteur, Portail public de facturation (PPF), Plateforme privée de dématérialisation partenaire (PDP), Opérateur privé de dématérialisation (OD)
- Obligations de sécurisation de l'identification des représentants de l'entreprise intervenant dans les processus de facturation électronique au niveau des plateformes agréées (PPF, PDP)

Pour plus d'information :

Web : www.p2tc.fr

Tel : +33(0)6.28.84.89.32

Mail : contact@p2tc.fr



Pour aller plus loin et sécuriser votre projet de mise en conformité :

- Sensibilisation des décideurs et manager
- Formation des acteurs IT

Programme (Suite)

Jour 2 :

- Liste des cadres de facturation et déclinaison des obligations de la réforme en terme du « E-INVOCING » sur plusieurs cas d'usage
- Les opérations concernées par le « E-REPORTING » et déclinaison des obligations de la réforme sur plusieurs cas d'usage « B2B international » et « B2C » selon le régime de TVA de l'assujetti déclarant
- L'« ANNUAIRE DES DESTINATAIRES », référentiel unique garant du bon routage des factures vers les clients. Données clients, Règles de gestion, Responsabilités clients, Modalités d'actualisation de l'annuaire et déclinaison sur plusieurs cas d'organisation interne d'une entreprise
- Impact de la mise en place du nouveau portail public de facturation (PPF) sur les acteurs utilisant aujourd'hui Chorus Pro
- Sécurisation et conservation des factures : Signature électronique, piste d'audit fiable (PAF), conservation et archivage
- Présentation du contenu des spécifications externes de la facturation électronique et leurs annexes, corpus documentaire prescriptif publié par l'administration fiscale à destination de toutes les parties prenantes
- Présentation des différents flux à mettre en place dans le cadre de la réforme des spécifications externes de la facturation électronique (norme EN16931, Flux e-invoicing, flux e-reporting, flux annuaire, flux cycle de vie)
- Partage des bonnes pratiques pour bien définir la feuille de route et le projet de mise en conformité au sein de l'entreprise

Tous nos processus de collecte et de traitement des données personnelles respectent le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

Pour plus d'information :

Web : www.p2tc.fr

Tel : +33(0)6.28.84.89.32

Mail : contact@p2tc.fr



Pour aller plus loin et sécuriser votre projet de mise en conformité :

- Sensibilisation des décideurs et manager
- Formation des acteurs IT